Schweizerische Bau-, Planungs- und Umweltschutzdirektoren-Konferenz BPUK

Conferenza svizzera dei direttori delle pubbliche costruzioni, della pianificazione del territorio e dell'ambiente DCPA

1. juillet 2015

Communiqué de presse

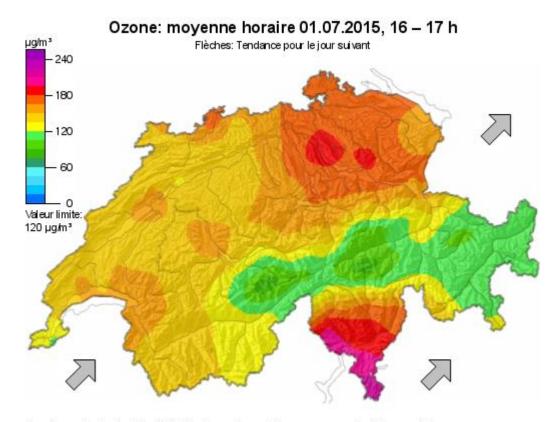
Trop d'ozone dans l'air

Les concentrations d'ozone mesurées cet après-midi dans plusieurs stations (voir tableau) ont dépassé la valeur de 180 µg/m³ ce qui correspond à une fois et demie la valeur limite d'immission de l'Ordonnance suisse sur la protection de l'air. Les directeurs cantonaux de l'environnement appellent la population à agir pour diminuer les émissions polluantes et recommandent également d'éviter les efforts physiques intensifs en plein air.

Sites où des valeurs d'ozone supérieures à 180 µg/m³ ont été mesurées le 1 juillet 2015								
Emplacement	12 h	13 h	14 h	15 h	16 h	17 h		
GE, Thônex-Foron	162	184	201	130	135	134		
VD, Nyon	141	153	161	191	174	149		
NABEL, Basel-Binningen	142	163	177	178	182	182		
ZH, Schlieren-Güterstrasse	120	148	172	187	188	178		
ZH, Wald-Höhenklinik	118	134	156	168	170	186		
ZH, Zürich-Heubeeribühl	109	136	158	173	183	190		
NABEL, Dübendorf-Empa	134	149	171	186	191	185		
NABEL, Zürich-Kaserne	116	136	160	181	180	186		
TI, Bioggio	158	173	158	188	199	222		
TI, Brione-sopra-Minusio	165	169	181	185	195	193		
TI, Chiasso	149	159	169	177	191	207		
TI, Comano	147	158	168	172	184	190		
TI, Locarno	157	168	180	186	199	195		
TI, Lugano-Pregassona	150	160	166	173	186	197		
TI, Mendrisio-A2	156	169	163	184	210	231		
NABEL, Lugano-Universita	150	167	174	184	195	210		
NABEL, Magadino-Cadenazzo	158	162	166	177	178	186		
Données: valeurs actuelles des cantons et de l'OFEV (NABEL)								
Traitement des données: METEOTEST, Berne (actualisation à 17:27)								

Pollution atmosphérique: situation actuelle

www.bafu.admin.ch/luft



Données provisoires de la Confédération, des cantons et des communes; carte de base: swisstopo

Prévisions pour le lendemain :

Compte tenu des conditions météorologiques, il est probable que les concentrations d'ozone en Suisse augmenteront, demain.

D'autres dépassements du seuil d'information au Nord des Alpes et au Sud des Alpes sont prévisibles.

Recommandations générales :

D'une manière générale, séjourner à l'extérieur pour des activités de loisirs usuelles, comme p. ex. une promenade, la baignade ou un pique-nique, ne pose pas de problème. Les personnes sensibles risquent toutefois de ressentir des irritations des muqueuses des yeux, du nez et de la gorge. En cas d'activités physiques intenses, ces personnes peuvent aussi subir une diminution de leur capacité respiratoire.

Les manifestations sportives, les sports d'endurance et les activités physiques intenses en plein air devraient être planifiées de façon à ce que les efforts majeurs soient produits lorsque les concentrations sont les plus basses (essentiellement le matin). Aucune exigence de performance ne devrait être imposée aux personnes qui se plaignent de symptômes dus à l'ozone. Il est recommandé de pratiquer le sport, là où il fait plus frais et dans des endroits ombragés par exemple en forêt, plutôt que dans les champs, afin de ménager les organismes.

3

Ce que chacun peut faire pour améliorer la situation

- Se déplacer à vélo, à pied, utiliser les transports publics au lieu de prendre sa voiture.
- Partager sa voiture avec des personnes accomplissant le même parcours plutôt que de rouler seul/e dans son véhicule.
- Utiliser aussi peu que possible des moteurs à deux temps, des voitures sans pot catalytique et des moteurs diesel de plus de 10 ans.
- Utiliser des machines et appareils de jardinage et de bricolage électriques plutôt que des moteurs à essence. Si des moteurs à essence sont inévitables, privilégier les moteurs à 4 temps et l'essence alkylée pour machine.
- Employer des produits contenant peu ou pas de solvants (par exemple les peintures, produits de nettoyage, colles, sprays aérosols et produits de traitement du bois).

Renseignements durant les heures de bureau

Auskunftsstelle:		Ansprechpartner:	Telefon:
AG	BVU, Abteilung Umwelt	Sekretariat	062 835 33 60
Al	Amt für Umwelt Al	Albert Kölbener	071 788 93 41
AR	Amt für Umwelt Appenzell Ausserrhoden	Peter Federer	071 353 65 35
BE	beco Immissionsschutz Bern	Sekretariat	031 633 57 80
BL/BS	Lufthygieneamt beider Basel	Sekretariat	061 552 56 19
FR	Service de l'environnement du canton de Fribourg	Secrétariat	026 305 37 60
GE	Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants du canton de Genève	Personne de piquet	079 248 64 26
GL	Abteilung Umweltschutz und Energie Glarus	Petra Vögeli	055 646 64 69
GR	Amt für Natur und Umwelt Graubünden	Sekretariat	081 257 29 46
JU	Office de l'environnement	Secrétariat	032 420 48 00
LU	Umwelt und Energie Kanton Luzern	Hansruedi Arnet	041 228 60 68
NE	Service de la protection de l'air du canton de Neuchâtel	Denis Jeanrenaud	032 889 67 30
NW	Amt für Umwelt Nidwalden	Angela Zumbühl	041 618 75 09
OW	Amt für Landwirtschaft und Umwelt Kanton Obwalden	Marco Dusi	041 666 63 02
SG	Amt für Umwelt und Energie	Sekretariat	071 229 30 88
SH	Amt für Lebensmittelkontrolle und Umweltschutz	Peter Maly	052 632 75 36
SO	Amt für Umwelt Solothurn	Sekretariat	032 627 24 47
SZ	Amt für Umweltschutz Schwyz	Sekretariat	041 819 20 35
TG	Amt für Umwelt Kanton Thurgau	Robert Bösch	052 724 27 92
TI	Ufficio aria clima energie rinnovabili, Cantone Ticino	Mirco Moser	091 814 29 28
UR	Amt für Umweltschutz Uri	Niklas Joos-Widmer	041 875 24 17
VD	Direction générale de l'environnement	Clive Muller Sylvain Rodriguez	021 316 43 78 021 316 43 63
VS	Service de protection de l'environnement Valais	Jean-Marc Fracheboud	027 606 31 88
ZG	Amt für Umweltschutz	Sekretariat	041 728 53 70
ZH	AWEL Abt. Lufthygiene	Sekretariat	043 259 30 53
ZUDK	Sekretariat, AfU ZG	Rainer Kistler	041 728 53 71
Stadt Bern	Amt für Umwelt AfU	Ralf Maibusch	031 321 75 52
Stadt Luzern	Umweltschutz Stadt Luzern	Peter Schmidli	041 208 83 38
Stadt Zürich	Umwelt- und Gesundheitsschutz Zürich	Jürg Brunner	044 412 28 32
Stadt Winterthur	Umwelt und Gesundheitsschutz der Stadt Winterthur	Sandra Laubis	052 267 57 42
Liechtenstein	Amt für Umwelt	Andreas Gstöhl	004232366186
BAFU	Mediendienst		058 462 90 00

Conferenza svizzera dei direttori delle pubbliche costruzioni, della pianificazione del territorio e dell'ambiente DCPA

4

Des informations détaillées sur les valeurs actuelles mesurées dans les différentes régions et sur l'ensemble de la Suisse sont publiées sur le site internet de Cercl'Air: www.ozone-info.ch et sur le site de l'OFEV: www.bafu.admin.ch/luft, sur le Télétexte RTS p. 666 (www.teletext.ch) et par l'application « airCHeck » qui informe de la qualité de l'air actuelle en Suisse. On peut télécharger gratuitement airCHeck depuis l'App Store (goo.gl/vMO0p) et Google play (goo.gl/Rnh1d).

La DTAP informe lorsque la valeur limite est dépassée de 50 %

Valeur limite d'immission. La valeur limite d'immission de l'Ordonnance suisse sur la protection de l'air (OPair) de 120 μg/m³ (valeur horaire) vise à assurer la protection de la santé et de l'environnement. Elle ne doit pas être dépassée plus d'une heure par année.

Seuil d'information. La Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) a décidé le 21 avril 2005, en accord avec les représentants de la Confédération, d'informer activement la population lorsque les concentrations d'ozone sont excessivement élevées. Cette démarche s'inspire du seuil européen d'information situé à 180 µg/m³. Cette valeur correspond à une fois et demie la valeur limite d'immission de l'OPair.

Seuil d'alarme. Quand on est proche ou que l'on dépasse la valeur de 240 μg/m³ et que cela risque de se poursuivre les jours suivants, les cantons concernés mettront en œuvre les mesures temporaires qu'ils ont adoptées (p. ex. des limitations de vitesse sur le réseau autoroutier). Le Tessin, les Grisons, ainsi que Genève, ont envisagé de telles mesures du fait que souvent des concentrations d'ozone plus élevées que dans le reste de la Suisse y sont enregistrées.

Lutte contre le smog estival en Suisse. La Confédération, les cantons et les communes ont adopté des mesures efficaces au cours des 20 dernières années pour lutter contre le smog estival et l'ozone. Ainsi, les émissions de polluants précurseurs de l'ozone ont pu être réduites de moitié. Cependant, pour résoudre le problème de l'ozone, les efforts sont à poursuivre en Suisse et au niveau international en appliquant des mesures durablement efficaces. Parmi ces mesures techniques, on peut citer les mesures d'épuration des gaz d'échappement ou l'encouragement à l'utilisation des transports publics.